

PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale
des territoires
Service biodiversité eau forêt
unité eau
Affaire suivie par :
edwige.de-feraudy@lozere.gouv.fr
Téléphone : 04 66 49 45 41

COPIE

**Parc éolien « Truc de l'Homme »
Visite de contrôle au titre de l'urbanisme / DDT-48
11 septembre 2013**

COMPTE-RENDU de VISITE

Présents :

- représentants de l'entreprise ALSTOM : M. Rafael PRIESTO / Société INVALL,
- représentants de la DDT-48 : Mme Edwige de FERAUDY, M. Yves MAURIN, M. Nicolas VERNAY
- M. le maire de Fau de Peyre, invité par l'entreprise ALSTOM.

La visite se tient à la demande de la DDT-48. Elle se fait dans le cadre du suivi du permis de construire délivré. L'étude d'impact et l'ensemble de la phase d'instruction du permis ayant soulevé des problématiques liées à l'eau, la visite porte particulièrement sur ce sujet.

L'entreprise a transmis à la DDT 2 rapports de l'hydrogéologue M. Pappalardo ainsi que 4 comptes-rendus de chantier.

Mesures relatives aux enjeux « eau » indiquées dans l'étude d'impact (nov. 2003) :

A noter que l'étude cible les mesures sur les éoliennes (7,6,5) et tranchées situées dans les périmètres de protection des captages.

Etude d'impact	Constat terrain du 11/09/2013	Rapport hydrogéologue
pendant la phase travaux, balisage des zones de tourbières situées sur la ZNIEFF « tourbières de Colombrouze » afin de préserver ces milieux	Pas de balisage observé. Néanmoins, aucune tourbière présente sur le chantier, à proximité du chantier et de ses voies d'accès. Ces balisages s'avèrent sans objet.	-
Tranchées destinées aux câblages : en cas de contact de la tranchée avec l'aquifère, prévoir un dispositif de décharge destiné à reconstituer les écoulements naturels ou à favoriser un drainage de la tranchée vers l'aval pente	Pas de pose de câble, pas de création de tranchée à ce stade du chantier.	-

Plots de fondation des éoliennes 7,6,5 : en cas de contact des fondations avec l'aquifère, reconstitution de l'écoulement vers l'aval	Les excavations destinées aux fondations des éoliennes 7,6 et 5 sont sèches	Sur les sites E5, E6 et E7, la fouille est sèche sans venue d'eau et sans fracturation ouverte significative. RAS. : <i>note technique 1</i>
En cas de rencontre de fissures lors de la réalisation des plots 7,6,5 : obturer avec un film pour empêcher la migration du béton en profondeur	Pas observable sur les éoliennes 7,6,5 le jour de la visite. Stade du chantier trop avancé.	Pas de fracturation ouverte significative constatée. <i>Note technique 1</i>
Stockage des hydrocarbures avec dispositif de confinement. Implantation en dehors des périmètres de protection	Stockage des réserves d'hydrocarbure pour le groupe électrogène de la base de vie en dehors des périmètres, dans containers fermés. M. Priesto indique que le stockage est équipé d'une double paroi.	
Lieux de stockage des infrastructures de chantier et aires de stationnement des véhicules en dehors des périmètres de protection	Le base de vie, le site de retournement des engins et le stockage des engins sont en dehors des périmètres de protection	
Vidanges en dehors du site et évacuation régulière vers filières adaptées		
Les engins de travaux adaptés au chantier et tenus en bon état de fonctionnement	Pas de la compétence des agents présents. Pas de trace de fuite sur les engins observés.	Les véhicules de chantier sont en bon état (pas de trace de fuite d'hydrocarbures). <i>Note technique 1</i>
Rédaction de consignes générales d'intervention	M. Priesto indique que des consignes d'intervention sont diffusées aux entreprises.	
Dispositifs d'absorption, d'adsorption et de rétention spécifique pour récupérer les fuites	Des kit anti-pollution se situent dans un véhicule stationnant sur la zone en chantier.	Le kit anti pollution se trouve dans la camionnette stationnant au droit du site en action. <i>Note technique 1.</i>
Plan d'alerte mis en place avec information des entreprises intervenants. Transmission pour information ARS et exploitants des captages du Fau de Peyre et des Bessons.	M. Priesto indique qu'une information a été faite aux mairies, à la gendarmerie et aux pompiers. Il recommande de préciser ce point auprès de Alstom	

Constats complémentaires :

Base de vie :

Le carburant pour le groupe électrogène est stocké dans une cuve double paroi.
Les kits anti-pollutions sont regroupés sur ce site.

Voie d'accès base de vie/éoliennes :

Emprunte le chemin préexistant tel que prévu dans l'étude d'impact. M. Priesto indique que ce chemin devrait être élargi pour les prochaines phases du chantier prévues en 2014.

Eolienne n° 7

Un béton de propreté a été coulé sur une épaisseur de 10 centimètres. Le ferrailage est installé. Aucune présence d'eau n'a été constatée.

Eolienne n° 6

Idem éolienne n° 7 – même état d'avancement. Aucune présence d'eau constatée.

Eolienne n° 5

Idem éolienne n° 7 – Le ferrailage est en partie réalisé. Aucune présence d'eau constatée.

Eolienne n° 4

Béton de propreté coulé. Présence d'eau mais en volume limité. M. Prieto indique que l'eau est pompée tous les matins et évacuée en surface à proximité. M. Prieto indique que les préconisations faites par l'hydrogéologue seront mises en œuvre lors du remblai final autour des fondations : mise en place d'une membrane pour étancher la périphérie des fondations sur l'amont hydraulique et reconstituer les écoulements vers les drains existants qui alimentent un abreuvoir situé à l'aval. Ces recommandations se retrouvent dans la Note Technique 2 de l'hydrogéologue.

Le maire de Fau-de-Peyre indique que l'alimentation de l'abreuvoir situé à proximité de l'éolienne n°4 est actuellement interrompue. Un phénomène identique a été constaté lors des premiers travaux d'excavation conduits en 2007. Selon le maire, des écoulements normaux se sont reconstitués après le comblement des fosses. Le maire ne doute pas du caractère temporaire de la rupture d'alimentation de son abreuvoir, liée à la phase de travaux.

Eolienne n° 3

Les excavations sont en cours. Les travaux réalisés par les engins mécaniques ne permettent pas d'enlever la roche. Un minage doit être réalisé. Pas de venue d'eau constatée.

Eolienne n° 2

Excavation en cours (3 mètres de profondeur). Pas de venue d'eau constatée (uniquement petite « flaque » réduite).

Eolienne n° 1

Excavation achevée. Accumulation d'eau observée, volume d'eau peu important. Une cunette est créée autour du béton pour récupérer l'eau ; celle-ci est ensuite pompée et évacuée en dehors de la fosse. M. Prieto indique que les volumes pompés sont moins importants que sur l'éolienne n° 4. Le béton de propreté est coulé pendant la visite.

Aire de lavage

Une aire de lavage des toupies béton se situe entre l'éolienne n° 4 et n° 3 ; elle est composée d'une excavation d'au moins 2 mètres de profondeur sur 3 mètres de largeur dont le fond est recouvert par une géomembrane et un filtre (big bag) permettant une première décantation des eaux souillées.

Usages de l'eau relevés aux environs, autres que les captages publics AEP

2 abreuvoirs sont notés : l'un dans l'emprise du projet à proximité de l'éolienne n°4, l'autre à proximité immédiate du projet aux environs de l'éolienne n° 6 en bordure d'un chemin.

L'abreuvoir situé près de l'éolienne n°4 n'est plus alimenté. Les raisons sont évoquées plus haut.

L'abreuvoir situé près de l'éolienne n° 6 est vide. M. le maire indique que son alimentation se fait par récupération des eaux d'un drainage situé en contrebas.

Un troisième abreuvoir est relevé au sud du chemin qui passe sous le lieu-dit Colombrouze. Cet abreuvoir est en eau.

Aucune maison n'est présente dans les environs du projet. Le maire confirme qu'aucun captage privé déclaré n'est recensé dans les environs.

Conclusions de la visite

Sur la problématique principale des incidences des travaux sur l'alimentation des captages publics des Bessons et de Fau-de-Peyre :

- les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions émises et à l'étude d'impact ;
- le suivi du chantier par un hydrogéologue, qui plus est M. Pappalardo, qui est agréé en Lozère et qui a conduit les études sur le captage des Bessons, apporte une garantie de sérieux ;
- la visite de terrain et les comptes-rendus font apparaître que les recommandations émises par l'hydrogéologue sont suivies ;
- les différents constats sur les excavations 7, 6 et 5 les risques de pollution semblent limités. L'ARS consultée sur les rapports de l'hydrogéologue confirme cette conclusion.
- les venues d'eau sur l'éolienne n° 4 sont faibles. Cette éolienne est située en dehors des périmètres de protection de captage. Les incidences de ces résurgences sur la quantité et la qualité de l'eau potable sont manifestement très faibles, voire nulles.
- les conséquences des venues d'eau sur d'autres usages de l'eau sont réduites à l'abreuvoir situé à proximité de l'éolienne n° 4. Les mesures prévues doivent permettre une alimentation de l'abreuvoir lorsque les fondations et remblais seront achevés.

Recommandations

L'ARS rappelle que l'ensemble de ces constats sont faits en période de basses eaux. Les services de l'ARS souhaiteraient avoir un échange avec M. Pappalardo afin d'évaluer l'impact des fondations en période de hautes eaux.

Il serait souhaitable que l'entreprise ALSTOM mette en place une traçabilité du devenir des matériaux de déblais afin de garantir que tous sont soit réutilisés sur site, soit sur des espaces ne présentant pas d'intérêt écologique, soit éliminés selon des filières adaptées.

le chef de l'unité eau,

Edwige DE FERAUDY